
**SOCIETE POUR LA RESOLUTION DES CONFLITS INC. -
SORECONI**

Organisme d'arbitrage autorisé par la Régie du Bâtiment du Québec
conformément au Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels
neufs (c. B-1.1, r. 0.2)

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC**

DOSSIER N°: 221205001

DATE : Le 25 septembre 2023

CERTIFICAT DU DÉSISTEMENT DE LA DEMANDE D'ARBITRAGE

Jacinthe Lelièvre

Bénéficiaire

c.

Construction Eric Robert inc.

Entrepreneur

et.

LA GARANTIE CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE (GCR)

Administrateur

Je soussignée, Rita Chiboub, greffière de SOCIÉTÉ POUR LA RÉOLUTION
DES CONFLITS INC. - SORECONI, certifie, par la présente, que l'Entrepreneur
s'est désisté de sa demande d'arbitrage.

Frais à suivre.

Signé à Montréal,

Ce 25 septembre 2023.



Rita Chiboub
Greffière